

Délibération
n°2026.005

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Nombre de
Conseillers

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février, à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

En exercice : 14
Présents : 12
Procurations : 2
Votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 février 2026

Étaient présents: CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,
DELESGUES Christian, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul, MAITREPIERRE
Aline, MAZOUZ-CHAIX Josiane, NOEL Patrick, SENOTIER Sandrine, THOMAS
Corinne, TOUZERY Jean-Pierre

Objet:
Budget primitif
2026

Absents avec procurations :

Mme FOURNIER Ophelie a donné procuration à M. TOUZERY Jean-Pierre.
Mme PRON Bénédicte a donné procuration à Mme MAITREPIERRE Aline.

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : M. Christin CARRE

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026 lequel a été examiné
par les commissions finances et travaux les 28 et 29 janvier 2026.

Le vote du Budget primitif 2026 s'effectue par chapitres.

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	2 640 931,99 €	2 640 931,99 €
FONCTIONNEMENT	2 877 674,84 €	2 877 674,84 €
	5 518 606,83 €	5 518 606,83 €

M. le Maire propose de lui confier la possibilité de procéder à des
mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section,
dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement (à
l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

ADOpte le budget primitif 2026.

DELEGUE à M. le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de
crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite

de 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement (à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel)

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le

ID : 018-211802335-20260225-2026005-BF

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 26 février 2026

Le Maire, Christian DELESGUES

la Secrétaire, M. Christian CARRE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 27 février 2026

